



Strasbourg, 3 février 2023

CAI(2023)05_FR

COMITÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

4^{ème} Réunion

Agora, salle G03

Strasbourg

1 - 3 février 2023

9h30 - 16h30 (CET)

LISTE DES DÉCISIONS

Liste des points abordés lors de la réunion et des décisions prises

- Le Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé "CAI" ou "le Comité") tenant sa 4^{ème} réunion plénière, à Strasbourg, en format hybride, du 1 au 3 février 2023, conformément à son mandat adopté par le Comité des Ministres, a décidé :

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

- De prendre note des remarques liminaires de M. Thomas SCHNEIDER, Président du CAI. Dans ses remarques, le Président a fait référence aux récentes violations de la confidentialité des réunions et des documents du CAI, y compris les références ayant été faites à des positions spécifiques des Délégations. Il a souligné que de telles actions étaient inacceptables. Il a réitéré les exigences contenues dans la Résolution CM/Res (2021)3 « concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail », adoptée par le Comité des Ministres le 12 mai 2021. Le Président a également expliqué que le besoin de confidentialité des réunions et des documents du CAI ne relève pas d'une tentative de réduire la transparence, mais du fait que les négociations internationales exigent la possibilité pour les Délégués de faire des déclarations ou de prendre position sans être cités publiquement. La transparence et l'inclusivité sont des aspects importants de l'élaboration des politiques modernes. Dans le cas du CAI, elles peuvent être et seront assurées par des moyens appropriés. Le Président a également appelé tous les Membres, Participants et Observateurs à préserver l'intégrité des réunions et à respecter les exigences de confidentialité du Conseil de l'Europe. Malheureusement, les récents incidents ont contraint le Secrétariat à relever le niveau de classification des documents de « restreint » à « confidentiel ».
- Mme Claudia LUCIANI, Directrice, Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance a exprimé sa sincère appréciation pour l'intérêt exprimé par toutes les parties prenantes, y compris les Observateurs, à participer à tous les aspects des travaux du CAI. Elle a réaffirmé que l'ouverture et la transparence sont et restent importantes pour le Conseil de l'Europe. Elle a en outre rappelé au Comité que la fin des négociations est toujours prévue pour septembre 2023.
- Dans ses remarques, M. Patrick PENNINCKX, Chef de Service, Société de l'information, a souligné la fenêtre d'opportunité pour le travail du CAI, en vue notamment du 4^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, qui se tiendra à Reykjavik, Islande, les 16 et 17 mai 2023.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

- D'adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux sans modification.
- D'adopter, tel qu'amendé, le rapport de la 3^{ème} réunion plénière du Comité.

Point 3 de l'ordre du jour. Information par le Secrétariat

- De prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant ses activités depuis la 3^{ème} réunion plénière, notamment l'organisation de la 4^{ème} réunion du Groupe de Coordination sur l'IA du Secrétariat, qui s'est tenue le 24 janvier 2023.
- De prendre note de l'information fournie par le Secrétariat concernant la classification des documents du Comité.

Point 4 de l'ordre du jour. Echange d'information

- De prendre note de l'intervention de M. Paul ROWSELL (Royaume Uni), Président du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) et de le remercier pour sa participation à sa réunion.

Point 5 de l'ordre du jour. Négociation du Projet de Chapitre VIII : Clauses Finales (Session plénière)

- De négocier le Projet de Chapitre VIII : Clauses Finales préparé par le Groupe de rédaction lors de sa dernière session et de convenir des amendements au texte.
- De charger le Groupe de rédaction de tenir compte de ces amendements.

Point 6 de l'ordre du jour. Ré-examen du Projet de Chapitre VIII : Clauses Finales (Session du Groupe de rédaction)

- De rerédiger le Projet de Chapitre VIII : Clauses Finales au sein du Groupe de rédaction à la lumière des propositions faites par la Plénière et des commentaires écrits et suggestions soumis par les différentes Délégations.

Point 7 de l'ordre du jour. Commentaires sur le Préambule et le Chapitre VII : Mécanisme de suivi et coopération du « Projet Zéro » révisé (Session plénière)

- De formuler des commentaires généraux sur le Préambule et le Chapitre VII : Mécanisme de suivi et coopération du « Projet Zéro » révisé pour examen par le Groupe de rédaction.

Point 8 de l'ordre du jour. Rédaction du Préambule et du Chapitre VII : Mécanisme de suivi et coopération du « Projet Zéro » révisé (Session du Groupe de rédaction)

- D'examiner le Préambule et du Chapitre VII : Mécanisme de suivi et coopération du « Projet Zéro » révisé au sein du Groupe de rédaction, et de le rerédiger en tenant compte des commentaires faits en session plénière et des contributions écrites.
- De charger le Secrétariat de distribuer le Projet de texte accompagné des remarques explicatives à la Plénière pour examen lors de sa prochaine réunion.

Point 9 de l'ordre du jour. Dates et lieu des prochaines réunions

- De tenir sa prochaine réunion plénière à Strasbourg du 19 au 21 avril 2023.

Point 10 de l'ordre du jour. Questions diverses

- De charger le Secrétariat de rendre le « Projet Zéro » révisé public, accompagné de l'information selon laquelle il s'agit d'un document préparé par le Président et le Secrétariat et qu'il ne reflète pas le résultat final des négociations au sein du Comité.

Point 11 de l'ordre du jour. Adoption de la liste des points abordés lors de la réunion et des décisions prises

- D'adopter la liste des points abordés et des décisions prises.